NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE SIMPLIFIEE

(Application de l'article 18 du décret n° 67-1166 du 22 décembre 1967)



à Sanary sur Mer Logements en résidence secondaire





Janvier 2024

Sanary Sur Mer

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice.

					•	
ı	_	COnctri	iction	$^{\circ}$	conformera	•
ı	∟a	COHSCIC	accioii	30	Connonne	

 aux lois et réglementations en vigu 	ieur.
---	-------

- aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Réglementation Acoustique et à la Réglementation Thermique applicable au moment du dépôt du permis de construire.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé et titulaire d'une mission étendue.

Un Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage, et sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente. Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction et de mise en œuvre des différents éléments techniques nécessaires à cette construction, tel que défini dans l'acte de vente.

L'implantation des équipements ou appareils ainsi que les retombées, soffites, et faux plafonds, peuvent y être figurés à titre indicatif ou ajouté si nécessaire, les canalisations ne sont pas figurées.

Les teintes, coloris et finitions des façades, seront choisies par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Sanary Sur Mer

1	CA	ARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	6
	1.1	Infrastructure	6
	1.2	Murs et ossature	6
	1.3	Planchers	6
	1.4	Cloisons de distribution	6
	1.5	Escaliers	_ 7
	1.6	Conduits de fumée et de ventilation	_ 7
	1.7	Chutes et grosses canalisations	_ 7
	1.8	Toitures	_ 7
2	LC	DCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS Erreur ! Signet non dé	fini.
	2.1	Sols et plinthes	_ 8
	2.2	Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints)	8
	2.3	Plafonds (sauf peinture)	_ 8
	2.4	Menuiseries extérieures	_ 9
	2.5	Fermetures extérieures et occultations, protection solaire	_ 9
	2.6	Menuiseries intérieures	9
	2.7	Serrurerie et garde-corps	9
	2.8	Peintures, papiers peints, tentures	_ 10
	2.9	Equipements intérieurs	_ 10
3	Al	NNEXES PRIVATIVES	_ 12
	3.1	parkings couverts	_ 12
	3.2	Parkings extérieurs	_ 12
	3.3	Jardins privatifs	_ 12
	3.4	Terrasses privatives	_ 13
4	PA	ARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	_ 13
	4.1	Circulations du Parking	_ 13
	4.2	Escaliers	_ 13
	4.3	Locaux communs	_ 14
	4.4	Locaux techniques	_ 14
5	EC	QUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	_ 14
	5.1	Télécommunications	_ 14
	5.2	Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères	_ 14

Les éléments ci-dessus sont fournis à titre indicatif. Les éléments contractuels seront annexés à l'acte authentique.

Sanary Sur Mer

5.3	Ventilation des locaux	14
5.4	Alimentation en eau	15
5.5	Alimentation en électricité	15
6 PA	RTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	15
6.1	Voirie	15
6.2	Circulations des piétons	15
6.3	Espaces verts	15
6.4	Eclairage extérieur	15
6.5	Clôtures	15
6.6	Réseaux divers	16

Sanary Sur Mer

NOTICE DESCRIPTIVE GENERALE DES APPARTEMENTS

Prévu à l'article 18 du décret n° 67-1166 du 22 décembre 1967 Suivant arrêté du 10 mai 1968 modèle adopté

Residence:	SAISON BLEUE
Rue:	Avenue du Stade
Code postal :	83 110
Ville:	SANARY SUR MER
Nombre d'appartements :	34
Nombre de parkings en sous-sol :	31
Nombre de parkings extérieurs :	3
Nombre de caves en sous-sol :	0

Sanary Sur Mer

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 Infrastructure

1.1.1 <u>Fouilles et fondations</u>

Selon préconisation du bureau d'étude structure.

1.2 Murs et ossature

1.2.1 Murs de refends

En béton armé banché ou en maçonnerie, nature et épaisseur suivant calculs de l'ingénieur structure et contraintes techniques.

1.2.2 Murs de façades

Les murs de façades seront réalisés en maçonnerie ou béton armé banché, nature et épaisseur, conformément à l'étude de structure, aux contraintes acoustiques et thermiques.

1.2.3 Murs extérieurs divers (loggias, séchoirs)

Les murs extérieurs divers seront de même nature que les murs de façade et conformes aux plans architectes.

1.2.4 Murs et cloisons séparatives

1.2.4.1 Murs séparatifs entre appartements contigus

En béton armé ou cloison SAD suivant étude de l'ingénieur structure et contraintes techniques.

1.2.4.2 Au RDC : garages & locaux communs

En béton armé, maçonnerie ou structure légère suivant étude de l'ingénieur structure et contraintes techniques.

1.3 Planchers

1.3.1 Planchers sur étage courant

Les planchers d'étage courant seront constitués d'une dalle pleine en béton armé, fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles.

Epaisseur suivant étude de l'ingénieur structure et respect de la réglementation acoustique entre logements.

1.3.2 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Les planchers sur locaux non chauffés ou ouverts seront constitués d'une dalle pleine en béton armé, fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles.

Epaisseur suivant étude de l'ingénieur structure et respect de la réglementation acoustique entre logements.

Isolation thermique en sous-face suivant les prescriptions de l'étude thermique.

1.4 Cloisons de distribution

1.4.1 Entre pièces principales

Les cloisons de distribution seront de type cloisons placostyl à ossature métallique de 7 cm d'épaisseur ou en parements plâtre avec incorporation d'un isolant acoustique, selon les dispositions des plans.

1.4.2 Entre pièces principales & pièces de service

Les cloisons de distribution seront de type cloisons placostyl à ossature métallique de 7 cm d'épaisseur ou en parements plâtre avec incorporation d'un isolant acoustique, hydrofuge localement suivant réglementation, selon les dispositions des plans.

Sanary Sur Mer

1.5 Escaliers

1.5.1 <u>Escaliers communs</u>

Les escaliers seront réalisés en béton armé préfabriqué ou coulés en place désolidarisés ou non des voiles périphériques suivant les cas

1.5.2 <u>Escaliers privatifs</u>

Sans objet.

1.6 Conduits de fumée et de ventilation

1.6.1 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

La ventilation des locaux sera assurée par une Ventilation Mécanique Contrôlée. Celle-ci sera réalisée par des gaines verticales et horizontales en acier galvanisé qui chemineront en gaines techniques verticales ou en faux-plafonds, suivant localisation sur plans architecte. Les extractions d'air se feront dans toutes les pièces humides (cuisines, salles de bains et WC).

1.6.2 Conduits d'air frais

Les entrées d'air frais nécessaires au fonctionnement de la Ventilation Mécanique Contrôlée seront situées dans les menuiseries extérieures ou en façade.

1.7 Chutes et grosses canalisations

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Les chutes d'eaux pluviales extérieures seront en PVC.

Les chutes seront en PVC pour les parties suspendues selon le règlement d'assainissement.

1.7.2 Chutes eaux usées/vannes

Les chutes d'eaux usées seront en PVC rigide, situées en gaine technique et isolées phoniquement dans les étages.

Les collecteurs seront en PVC en enterré, et en PVC pour les parties suspendues selon le règlement d'assainissement.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Les canalisations en sous-sol seront en PVC pour les EP suspendues et en PVC pour les EU suspendues, selon le règlement d'assainissement.

Apparentes, elles chemineront dans les parties collectives ou privatives pour être raccordées aux réseaux extérieurs.

Elles feront éventuellement l'objet d'un relevage par pompe avant le rejet dans le réseau public.

1.7.4 Branchements aux égouts

Les eaux usées, les eaux vannes et tout ou partie des eaux pluviales seront raccordées au réseau public selon le règlement d'assainissement.

1.8 Toitures et terrasses

1.8.1 Charpente, Couverture et accessoires

Charpente type fermette avec couverture tuiles mécaniques sur les parties sur combles.

Sanary Sur Mer

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Les terrasses en toiture seront isolées et étanchées

Les terrasses sur dalles et sur zones de parkings seront étanchées au moyen d'une couche élastomère sur protection lourde

1.8.3 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

Les sorties de toiture seront réalisées en PVC, zinc ou acier galvanisé, suivant règlementation et contraintes techniques.

1.9 Sols et plinthes

Nota : En cas de pose de revêtements de sols différents dans 2 pièces contiguës, un seuil d'une hauteur maximale de 2 cm pourra être admis et une barre de seuil sera posée si nécessaire.

1.9.1 Sols et plinthes des pièces principales

1.9.1.1 Sols et plinthes du salon et du séjour entrées et dégagements

Un revêtement carrelage en grès émaillé 40 x 40 ou 45 x 45 cm pose droite sur résilient phonique conformément à la réglementation en vigueur.

Classement U2SP2 (classement UPEC) et plinthes assorties.

1.9.1.2 Sols et plinthes des chambres

Carrelage en grès émaillé 40 x 40 cm pose droite (pose droite) sur résilient phonique conformément à la réglementation en vigueur.

Classement U2SP2 (classement UPEC) et plinthes assorties.

1.9.2 Sols et plinthes des pièces de service

Les planchers des pièces de service recevront un carrelage grès émaillé 40x40 cm, pose droite (pose diagonale en option).

Le carrelage sera collé sur résilient phonique conformément aux réglementations en vigueur. Les plinthes seront assorties.

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera installé une barre de seuil. Des caissons carrelés habilleront les tuyaux d'alimentation et d'évacuation au niveau du sol.

1.9.3 Sols des balcons et tropéziennes

Les planchers des balcons et tropéziennes seront revêtus soit de dalles sur plots (béton, béton gravillonné ou bois suivant choix architecturaux), soit de carrelage en grès émaillé.

1.10 Revêtements muraux (autres qu'enduits, peintures et papiers peints)

1.10.1 Revêtements muraux des pièces de service

Salles de bain : les murs seront revêtus d'une faïence, collée, sur une hauteur de 1.80m au droit de la douche et/ou de la baignoire.

Les tabliers de baignoire seront carrelés.

Les parties non faïencées seront revêtus de peinture blanche satinée milieux humides.

1.10.2 Revêtements muraux dans autres pièces

La finition est décrite au chapitre 2.8.

Sanary Sur Mer

1.11 Menuiseries extérieures

1.11.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Les fenêtres et porte-fenêtre seront en PVC à double vitrage, coloris selon choix de l'architecte. Les vantaux seront soit coulissants soit ouvrants à la française (cf plans de vente). Les vantaux des baies coulissantes pourront être en aluminium. Certains châssis pourront comporter une partie fixe (cf plans de vente).

Leur vitrage sera isolant et peu émissif, conformément à l'étude thermique

1.11.2 Menuiseries extérieures des pièces de services

Idem pièces principales.

Avec une face en verre translucide pour les salles de bains en façade.

1.12 Fermetures extérieures et occultations, protection solaire

1.12.1 Pièces principales

Les fenêtres et porte-fenêtre seront équipées de volets roulants électriques.

1.12.2 Pièces de service

Sans objet.

1.13 Menuiseries intérieures

1.13.1 Huisseries et bâtis

Huisseries métalliques.

1.13.2 Portes intérieures

Les portes intérieures gravées seront en bois à panneaux isoplane, finition peinture blanche, quincaillerie en acier brossé.

1.13.3 Impostes en menuiseries

Les impostes seront réalisées dans le même matériau que les cloisonnements, sauf contraintes techniques.

1.13.4 Portes palières

Les portes palières auront un cadre en acier. L'ouvrant sera constitué de deux faces en métal et renforts intérieurs, finition en panneaux lisses (teintes selon choix du décorateur)
Les portes comprendront une demi-béquille à l'intérieur, poignée fixe à l'extérieur en acier brossé.

La serrure aura un cylindre type européen à fermeture multipoints.

Un judas optique sera prévu.

Un joint acoustique sur la périphérie de la porte assurera l'isolation acoustique.

1.13.5 Portes de placards

Les façades de placards seront en panneaux mélaminés de type SOGAL ou équivalent. Les portes seront : soit battantes lorsque la façade est inférieure à 0,80m de large soit coulissantes dans les autres cas.

1.14 Serrurerie et garde-corps

1.14.1 Garde-corps et barres d'appui

Les garde-corps des terrasses-jardins et des fenêtres sur façades seront en profilés métalliques avec barreaudage réglementaire au choix de l'architecte.

1.14.2 Grilles de protection des baies

Grilles de défense sur les fenêtres accessibles non équipées de volets.

Sanary Sur Mer

1.14.3 Ouvrages divers

Garde-corps cage d'escalier : Les mains courantes et garde-corps seront en acier peint.

1.15 Peintures

1.15.1 Peintures extérieures :

Les éléments de serrurerie seront traités avec deux couches de peinture après préparation du support.

1.15.2 Peintures intérieures :

1.15.2.1 Sur menuiseries

Peinture blanche.

1.15.2.2 Sur murs

Peinture lisse blanche finition mate dans les pièces sèches, satinée dans les salles de bains et salles de douches.

1.15.2.3 Sur plafonds

Peinture lisse blanche mat.

1.15.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Sur les canalisations et tuyauteries apparentes, il sera appliqué deux couches de peinture blanche aspect satiné.

1.16 Equipements intérieurs

1.16.1 Équipements sanitaires et plomberie

1.16.1.1 Distribution d'eau froide

Chaque logement sera alimenté en eau.

Un robinet d'arrêt général et une manchette pour pose ultérieure éventuelle du compteur seront prévus.

1.16.1.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production sera assurée par un chauffe-eau individuel thermodynamique.

1.16.1.3 Évacuations

Les évacuations seront réalisées en tuyaux PVC, raccordées aux chutes collectives.

1.16.1.4 Branchements en attente

Les arrivées d'eau et les évacuations seront prévues dans les cuisines pour l'évier et le lavevaisselle.

1.16.1.5 Appareils sanitaires

Les appareils sanitaires seront de type ROCA ou similaire, teinte blanche, équipés de robinetterie mitigeurs chromée cartouche céramique de type ROCA ou similaire. Les mitigeurs de douche ou de baignoires seront à réglage thermostatique.

Bac à douche extra plat en grés émaillé blanc avec pare douche selon plans du logement

Lavabo ou vasque en céramique blanche, suivant plans de l'architecte avec mitigeur monotrou. Vasque ou plan vaque sur meuble ou étagères de rangement. Ensemble surmonté d'un miroir avec bandeau lumineux.

WC suspendu avec réservoir attenant avec mécanisme double débit 3/6 litres. Cuvette en céramique blanche, avec abattant double en PVC blanc.

Sanary Sur Mer

1.16.1.6 Accessoires divers

Flexible et douchette avec support mural pour chaque bac à douche ou baignoire.

1.16.1.7 Robinets de puisage

Un point d'eau de puisage extérieur pour les jardins privatif.

1.16.1.8 Cuisines équipées

Pour les logements en Résidence de tourisme : les cuisines seront entièrement équipées suivant liste de mobilier et d'électroménager annexée. Elles seront pourvues de meubles hauts de rangement au droit de l'aménagement matérialisé sur le plan de vente.

Pour les logements libres : Un évier sur meuble double porte sera fourni sans supplément de prix sur demande.

1.16.2 Equipements électriques :

1.16.2.1 Type d'installation

L'installation électrique sera de type encastré.

1.16.2.2 Puissance à desservir

Selon calculs règlementaires.

1.16.2.3 Équipement de chaque pièce

De type CELIANE de chez LEGRAND ou équivalent

Conforme à la NF C 15-100.

Nota : Plus généralement l'installation électrique est conforme à la norme NF C-15-100 Toutes les prises de courant seront équipées d'éclipses de protection, tous les foyers lumineux comprendront un conducteur de protection (terre).

Tout appareillage posé par l'usager dans le volume de protection de la baignoire ou douche doit être de classe II conforme à la norme NF C-15-100.

1.16.2.4 Equipements électriques sur balcons et/ou terrasses

Une prise et un éclairage en applique seront prévus en extérieure.

1.16.3 Chauffage, cheminées, ventilations :

Conformité réglementation RT 2012

Températures suivant la réglementation en vigueur

- 22°C dans les salles de bain
- 19°C dans les pièces de vie.

1.16.3.1 Type d'installation chauffage.

Les locaux seront chauffés et rafraîchis au moyen d'une pompe à chaleur réversible type multi-split avec unité extérieur. Dans les salles de bain, le chauffage sera assuré par des sèches serviettes électriques

Implantation des unités suivant étude thermique.

Puissance à déterminer par l'installateur en fonction de la réglementation thermique

1.16.3.2 Conduits et prises de ventilation

L'extraction de l'air vicié dans les appartements s'effectuera au moyen d'une VMC contrôlée, simple flux de type hygroréglable.

Les bouches d'extraction seront disposées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains et WC) conformément aux résultats de l'étude technique.

1.16.3.3 Conduits et prises d'air frais

Les prises d'air frais s'effectueront par des grilles d'entrée d'air semi-encastrées dans la maçonnerie, en façades ou dans les menuiseries extérieures selon les exigences techniques et réglementaires.

Sanary Sur Mer

1.16.4 Équipement intérieur des placards et pièces de rangement :

Placards aménagés avec tablette haute et tringle de suspension ; les placards de plus de 1,20m de largeur comporteront une partie lingère avec 4 étagères réglables

1.16.5 Équipements de télécommunications :

1.16.5.1 Téléphone

Pré-équipement du téléphone avec fourreaux câblés jusqu'aux prises situées dans les logements

1.16.5.2 Antenne

Antenne de télévision collectives situées en toiture et permettant la réception des chaines hertziennes et TNT, sous réserve des possibilités du quartier (décodeur à la charge de l'acquéreur).

2 ANNEXES PRIVATIVES

2.1 Parkings sous-sols

Chaque copropriétaire est clairement informé que les parkings sont destinés au remisage exclusif des véhicules et, en conséquence, ne sont pas destinés, entre autres, à un usage de stockage, habitation, caves, atelier, archives ou exploitation professionnelle. Le parking sera situé en sous-sol des bâtiments et sera desservi par des escaliers.

Pour des raisons techniques de desserte du bâtiment, des canalisations peuvent traverser les espaces privatifs de stationnement.

2.1.1 Murs ou cloisons

Les murs et cloisons seront en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés de béton, selon étude de l'Ingénieur structure.

2.1.2 Plafonds

Les plafonds seront en béton brut. L'isolation entre sous-sol et parties habitables sera sous dalle. Certaines canalisations, chemins de câble ou tampons de visite pourront cheminer dans cet espace.

2.1.3 Sols

Les sols des circulations de parkings seront en dallage brut.

2.1.4 Portes d'accès

Accès au sous-sol : Porte métallique motorisée fonctionnant avec digicode ou télécommande radio selon préconisation de l'exploitant.

2.1.5 Ventilation naturelle

La ventilation du parking sera naturelle ou mécanique et assurera le désenfumage, selon réglementation incendie.

2.1.6 Équipement électrique

Circulation sous-sol : foyers lumineux, commandés par détecteurs de mouvement.

2.2 Parkings extérieurs

Revêtement sol selon choix de l'architecte

2.3 **Jardins privatifs**

Sanary Sur Mer

Clôtures grillagées sur piquets autour des jardins privatifs de hauteur 120cm. Terre végétale du site ou d'apport régulièrement mise en forme, et engazonnement sur l'ensemble des surfaces. Robinet de puisage extérieur. Portillon de passage libre sur chaque parcelle pour permettre l'accès pompier.

2.4 Terrasses privatives

Terrasse sur terre-plein, revêtue de dalles béton, gravillonnées ou bois posées soit sur plot, soit su lit de sable. Forme et dimension conformément aux plans de vente.

3 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

3.1 Circulations du Parking

3.1.1 Sols

Les sols des circulations seront en dallage brut.

3.1.2 Murs

Les murs des circulations seront en béton brut ou en agglomérés de béton.

3.1.3 Plafonds

Les plafonds seront en béton brut, avec ou sans isolant thermique en sous-face, selon la nature des locaux situés au-dessus.

3.1.4 Portes d'accès

Les portes d'accès des sas et des locaux techniques seront en bois à âme pleine, de degré coupe-feu ou pare flamme conforme à la législation.

3.1.5 Rampes d'accès pour véhicules

La rampe d'accès sera réalisée en béton ou en enrobé.

3.1.6 <u>Équipement électrique</u>

L'éclairage se fera par appareillage type tubes fluorescents.

3.2 Escaliers

3.2.1 Sols des paliers

Le sol des paliers sera brut.

3.2.2 Murs

Les murs des circulations seront recouverts d'un enduit type gouttelette projetée blanche.

3.2.3 Plafonds

Les plafonds seront en béton brut, avec ou sans isolant thermique en sous-face, selon la nature des locaux situés au-dessus.

3.2.4 <u>Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse</u> Le sol des escaliers sera peint.

3.2.5 Chauffage, ventilation

Il ne sera pas prévu de chauffage dans les escaliers conformément à l'étude thermique.

3.2.6 Éclairage

Il sera prévu des appliques, sur détecteurs de mouvement ou boutons poussoir.

Sanary Sur Mer

3.3 Circulations - Hall d'entrée- accueil et salle à manger

3.3.1 Sols

Carrelage suivant projet architectural

3.3.2 Murs

Décoration murale suivant projet architecte

3.3.3 Plafonds

Les plafonds seront traités dans la continuité du projet de décoration de l'architecte dans le respect de la règlementation acoustique.

3.3.4 Chauffage, ventilation

Il ne sera pas prévu de chauffage dans les escaliers conformément à l'étude thermique.

3.3.5 Éclairage

Il sera prévu des appliques ou des spots encastrés dans le plafond, sur détecteurs de mouvement ou boutons poussoir.

3.4 Locaux communs

3.4.1 Local vélo

Le sol sera en dallage béton surfacé.

Les murs et le plafond seront en béton brut ou en agglomérés de béton.

L'éclairage sera branché sur le compteur commun et sera sur interrupteur minuteur ou détecteur.

3.5 Local ordures ménagères

Le sol sera en dallage béton surfacé.

Les murs et le plafond seront en béton brut.

L'éclairage sera branché sur le compteur commun et sera sur interrupteur minuteur ou détecteur.

Un robinet de puisage avec manœuvre à clef et un siphon de sol seront prévus.

4 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

4.1 Télécommunications

4.1.1 Téléphone

Pré câblage jusqu'au réseau France-télécom.

4.1.2 Antennes TV et radio

Raccordement sur antenne collective.

4.2 Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères

Les ordures ménagères seront stockées dans des containers (non fournis et à charge de la copropriété) dans les locaux à ordures ménagères.

4.3 Ventilation des locaux

Le local de réception des ordures ménagères sera ventilé naturellement par ventilation haute et ventilation basse conformément aux plans architectes.

Les éléments ci-dessus sont fournis à titre indicatif. Les éléments contractuels seront annexés à l'acte authentique.

Sanary Sur Mer

Le parking sera ventilé naturellement ou mécaniquement conformément à la réglementation.

4.4 Alimentation en eau

4.4.1 Comptages généraux

Un comptage eau froide situé dans une fosse à compteur, une niche ou dans local technique selon imposition du service des eaux.

4.4.2 Colonnes montantes

Les colonnes montantes seront réalisées en cuivre et/ou PVC. Elles seront situées dans les gaines techniques ou palières.

4.4.3 Branchements particuliers

La fourniture et la pose du compteur sera à la charge de l'acquéreur suivant les prescriptions du gestionnaire de l'immeuble.

4.5 Alimentation en électricité

4.5.1 Comptages des services généraux

Ils seront situés dans le local technique ou en gaine technique

4.5.2 Colonnes montantes

Les colonnes montantes seront préfabriquées. Elles seront situées dans les gaines techniques palières.

4.5.3 Branchement et comptages particuliers

Les comptages seront réalisés par télé comptages.

Les tableaux disjoncteurs et compteurs seront installés dans les entrées des appartements selon demandes des concessionnaires.

5 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

5.1 Voirie

5.1.1 Voirie d'accès

En enrobé ou en béton selon choix de l'architecte

5.2 Circulations des piétons

5.2.1 <u>Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours.</u>

Enrobé, béton ou dallage suivant le choix de l'architecte

5.3 **Espaces verts communs**

Aménagement suivant projet architecturale et plan paysager du permis de construire.

5.4 Eclairage extérieure

5.4.1 <u>Signalisation de l'entrée de l'immeuble</u>

Balisage de l'entrée de l'immeuble par applique lumineuse.

5.5 Clôtures

5.5.1 Sur rue

Sans objet

Sanary Sur Mer

5.5.2 Avec propriétés voisines

Soit suivant murs existants, soit grillages existants ou à créer.

5.6 Réseaux divers

5.6.1 Eau

Alimentation depuis compteur situé dans fosse à compteurs, une niche ou un local technique.

5.6.2 Électricité (poste de transformation extérieur)

Transformateur d'alimentation ERDF intégré à la résidence et situé à proximité du porche véhicules.

5.6.3 Postes d'incendie, extincteurs

Les extincteurs selon la réglementation en vigueur sont à la charge de la copropriété et mise en place par le syndic.

Les bacs à sable et pelles seront installés selon la réglementation en vigueur.

5.6.4 Égouts

Branchement sur égout existant.

5.6.5 Télécommunications

Le raccordement se fera depuis le réseau de l'opérateur desservant la parcelle.

5.6.6 Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, Les eaux pluviales sont collectées de façon séparées et stockées dans un bassin de rétention avant d'être rejetées dans le réseau publique.

Nota : Le Maître d'Ouvrage, en accord avec le Maître d'œuvre, pourra, en fonction de raisons d'ordre technique ou de sécurité, apporter des modifications au présent descriptif sans toutefois diminuer la qualité des prestations.